

Jeudi 29 octobre 2020 - Catégorie: **Spécialités** - Ecrit par **Service de communication**

Domaine hospitalier : le public et le privé collaborent pour assurer la prise en charge hospitalière des Fribourgeoises et Fribourgeois

Le Conseil d'Etat a donné son accord à des mesures permettant de préserver la capacité sanitaire dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 proposées par la Task Force sanitaire. La collaboration entre HFR, Hôpital Daler et la Clinique Générale Ste-Anne permettra de libérer des lits et des forces de travail pour la prise en charge des personnes atteintes de COVID-19.



Fribourg, le 29 octobre 2020

Communiqué de presse

—

Domaine hospitalier : le public et le privé collaborent pour assurer la prise en charge hospitalière des Fribourgeois et Fribourgeoises

Le Conseil d'Etat a donné son accord à des mesures permettant de préserver la capacité sanitaire dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 proposées par le Task Force sanitaire. La collaboration entre HFR, Hôpital Daler et la Clinique Générale Ste-Anne permet de libérer des lits et des forces de travail pour la prise en charge des personnes atteintes de COVID-19.

A Fribourg comme ailleurs en Suisse, l'évolution de la situation sanitaire est préoccupante. Le nombre d'hospitalisations liées au COVID-19 a atteint un niveau critique qui exige la prise de mesures pour préserver la capacité sanitaire dans le canton. En effet, depuis le début du mois d'octobre, les hospitalisations augmentent de manière conséquente, avec pour corolaire une hausse du nombre de personnes prises en charge via les soins intensifs à l'HFR.

A la demande de la DSA5 et de la Task Force sanitaire, le Conseil d'Etat a ainsi réactivé une cellule de coordination hospitalière, qui a pour mission de coordonner la planification des opérations dans le canton de Fribourg entre les différentes institutions et d'assurer au canton des capacités hospitalières suffisantes pour prendre en charge les patients et patientes atteints de COVID-19, ainsi que pour d'autres examens et traitements urgents.

Les interventions non urgentes ou dont le report n'entraînerait pas d'effets dommageables durables pour la santé du patient ou de la patiente sont suspendues. Une exception est possible lorsque les capacités hospitalières sont suffisantes pour prendre en charge les patients et patientes atteints du coronavirus, ainsi que pour d'autres examens et traitements urgents et que la planification des opérations établie par la cellule de coordination hospitalière est appliquée.

Adaptation des interventions chirurgicales dans le canton

Afin de répondre à l'augmentation massive de patients COVID-19, et sous l'égide de la Direction de la santé et des affaires sociales et de la Task Force sanitaire, une collaboration a été mise en place entre l'hôpital fribourgeois HFR, l'Hôpital Daler et la Clinique Générale Ste-Anne.

A partir du mardi 3 novembre 2020, une partie de l'activité chirurgicale non lourde, c'est-à-dire ne nécessitant pas de soins intensifs de l'HFR, sera effectuée dans les deux cliniques privées, par les médecins de l'HFR mais avec le personnel opératoire des cliniques. Cette mesure permet de libérer

CP - Domaine hospitalier : le public et le privé collaborent pour assurer la prise en charge hospitalière des Fribourgeois (352.6 Ko)